

Réseau ferré de France

**Décision du 17 mars 2006 portant délégation de signature
du directeur du patrimoine Mme Florette (Anne)**

NOR : *EQUT0611032S*

Le président de Réseau ferré de France,

Vu la loi n° 97-135 du 13 février 1997 modifiée portant création de l'établissement public « Réseau ferré de France » en vue du renouveau du transport ferroviaire ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 modifié relatif aux missions et aux statuts de Réseau ferré de France, notamment son article 39 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Réseau ferré de France en date du 9 juillet 2002 portant délégation de pouvoirs au président et définissant les principes de délégation de compétences du président à certains responsables de l'établissement ;

Vu la décision du 25 mars 2004 portant organisation de Réseau ferré de France ;

Vu la décision du 25 janvier 2001 portant nomination de Mme Florette (Anne) en qualité de directeur du patrimoine,

Décide :

Délégation est donnée à Mme Florette (Anne), directeur du patrimoine, pour signer tous actes et documents relatifs à la préparation et à la gestion du marché relatif aux missions de gestion du patrimoine foncier et immobilier de Réseau ferré de France ainsi que de cession de biens, à l'exception :

- de la décision portant choix du ou des titulaires des deux lots du marché,
- de la signature du marché,
- des avenants éventuels ayant pour effet un dépassement du montant autorisé du marché,
- des protocoles indemnitaires faisant suite aux réclamations.

M. Boyon